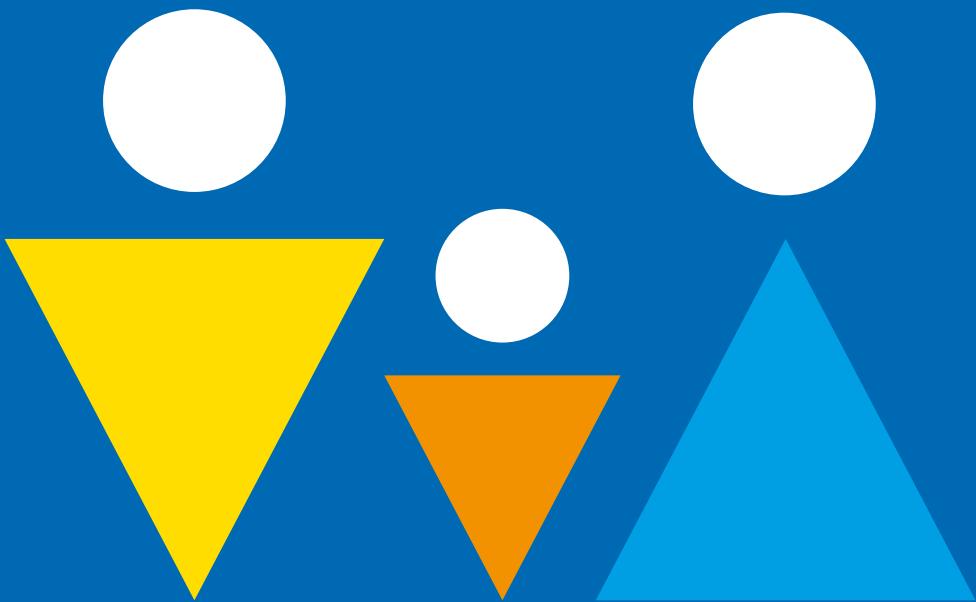


DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 12 avril 2021

Budget supplémentaire 2021
Compte administratif 2020



Sommaire

Ce lundi 12 avril 2021, les élus départementaux se sont réunis en séance plénière pour débattre du budget supplémentaire et du compte administratif. La jeunesse a été au cœur des débats avec un focus sur la protection de l'enfance et le vote de l'élargissement d'une mesure de soutien aux jeunes en situation de précarité : CapJ.

Cette séance publique a été suivie d'une commission permanente qui a traité 312 délibérations pour un montant de 59,6 millions d'euros.

► Compte administratif 2020	3-4
► Budget supplémentaire 2021	5
► La protection de l'enfance en Gironde	6-8
► CapJ Crise	9-10
► Protection de l'environnement : l'eau	11-12

Compte administratif 2020

1,67 milliard

BUDGET ANNUEL DE LA
GIRONDE

100 millions

D'EUROS D'ÉPARGNE BRUTE

L'exercice budgétaire 2020 s'est déroulé dans un contexte marqué par une crise sanitaire et économique sans précédent qui a placé le Département la Gironde au cœur de l'action en faveur des solidarités humaines et territoriales.

2020 restera particulière à plusieurs égards :

- dernière année de perception de la **taxe sur le foncier bâti**
- **suspension du Pacte de Cahors** par le gouvernement du fait de la crise sanitaire
- **victoire du Département de la Gironde pour que le taux de reprise financière** du Pacte de Cahors prenne en compte sa dynamique démographique (désormais 1,35 % au lieu des 1,2 %).

La crise sociale et économique aura démontré l'effet ciseaux entre la structure des dépenses (principalement de solidarité) et des recettes départementales (droits de mutation notamment) qui menace la stabilité du soutien aux territoires et aux plus fragiles.

Pour autant, les résultats financiers traduisent le respect des engagements pris en début de mandat, dont la volonté de préserver une épargne brute au-dessus de 100 millions d'euros au service d'un plan d'investissement ambitieux.

Des recettes de fonctionnement en légère augmentation.

1,67 milliard d'euros, soit seulement +21 millions d'euros par rapport à 2019.

Cette évolution (+1,3%), la plus faible depuis 2015, s'explique avant tout par la baisse de 14 millions d'euros des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), conséquence directe du confinement et de l'arrêt brutal des transactions immobilière au printemps dernier. Cette baisse a été finalement plus contenue que prévu en raison d'une bonne reprise du marché de l'immobilier en fin d'année.

Des dépenses maîtrisées :

Les dépenses de fonctionnement (1 548,5 millions d'euros, hors frais financiers) ont progressé en raison, notamment, des dépenses de solidarité (992 millions d'euros soit +40 millions d'euros), mais aussi de la reprise financière de l'Etat (Pacte de Cahors) et de la péréquation (+10 millions d'euros). Hors reprise financière (19,9 millions €) et dépenses liées au COVID 19 (35 millions €), l'augmentation n'est plus que de 1,7 %, à comparer aux +3,7 % entre 2019 et 2018.

Les dépenses d'intervention (Service Départemental d'Incendie et de Secours, subventions, transport des élèves handicapés, prévention spécialisée, participations aux syndicats mixtes...) s'élèvent à 174 millions d'euros. Alourdies par les effets de la crise sanitaire, elles progressent de 2,3 %.

Les dépenses de personnel (+2,2%) et **les charges courantes** (-11%) ont été fortement maîtrisées, permettant ainsi de couvrir les dépenses liées au COVID-19.

Les charges financières (13,6 millions d'euros) ont continué à diminuer, malgré l'augmentation des emprunts liés aux constructions de collèges, grâce à des taux monétaires encore très bas et à la contractualisation de

taux fixes très performants baissant de ce fait le coût moyen de la dette de 2 % à 1,84 %.

L'autofinancement au service des investissements :

Les effets des gros efforts de construction liés au Plan collège ambition 2024 (86,6 millions d'euros en 2020) **se font sentir :** l'épargne brute passe de 150,2 millions d'euros à 104,4 millions d'euros (taux d'épargne à 6,3 %).

Dans un contexte qui constraint son niveau d'épargne, le Département a néanmoins réussi à maintenir le cap de son ambitieux Plan collège, qui participe par ailleurs à la relance économique du tissu économique girondin, par une mobilisation de 130 M€ d'emprunt.

Avec un taux d'endettement établi à 43%, la capacité de désendettement du Département s'affiche à 6,9 ans, en dessous du seuil d'alerte de 12 ans

La capacité de financement dégagée a permis de réaliser 224 millions d'euros d'investissement sur le territoire girondin (+11,8 % par rapport à 2019), dont 169 millions d'euros pour le patrimoine départemental et 54 millions d'euros sous forme de subventions (dont 29,7 millions d'euros en faveur du bloc communal).

Budget supplémentaire 2021

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, et le cas échéant de décrire des opérations nouvelles.

Le marché immobilier ayant terminé de façon très dynamique, le budget supplémentaire permet de procéder au remboursement à l'Etat de l'avance de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçue en 2020.

Des recettes de fonctionnement nouvelles constatées à hauteur de 22,4 millions d'euros

Pour l'essentiel, ces nouvelles recettes proviennent de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (16,3 millions €), du fonds de stabilisation (8 millions €) et de la réfaction de la reprise financière 2018 issue du Pacte de Cahors après reconnaissance par la juridiction administrative des prétentions de la Gironde (2 millions €).

Des dépenses de fonctionnement nouvelles à hauteur de 36,5 millions d'euros

Plus de la moitié de ces dépenses sont dédiées aux efforts de solidarité déployés par le Département (20 millions d'euros).

Le budget des solidarités humaines est renforcé, + de 11 millions d'euros :

- ▶ 5 millions d'euros pour le Revenu de solidarité Active,
- ▶ 4,3 millions d'euros au titre de la Prestation de compensation du handicap,
- ▶ 2 millions d'euros pour l'Allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées

La solidarité départementale s'exprime également par la contributions à la péréquation horizontale en faveur de départements moins dotés en DMTO, + 8,9 millions d'euros.

Le budget supplémentaire permet aussi d'abonder :

- ▶ les subventions et participations (+ 4,9 millions €),
- ▶ les dépenses de personnel, notamment en raison des accords professionnels nationaux (revalorisations salariales pour les travailleurs sociaux) et de créations de postes notamment dans les collèges (+4 millions €).
- ▶ mais aussi la politique de lutte contre la précarité énergétique (0,5 million d'euros), la gestion des espaces naturels sensibles (0,4 million d'euros)...

Investissements

Le budget supplémentaire enregistre des recettes d'investissement nouvelles : +32,1 millions d'euros, dont 6,5 millions d'euros résultant de France relance, et un emprunt prévisionnel d'équilibre de 25 millions d'euros.

Des dépenses qui participeront à la relance économique du territoire.

Les crédits d'investissement sont renforcés de 37 millions d'euros, dont :

- ▶ + 27,6 millions d'euros pour la politique des collèges
- ▶ + 5,3 millions d'euros en faveur des mobilités et des infrastructures départementales (dont le réseau routier impacté durant l'hiver dernier par les inondations).
- ▶ + 3,2 millions d'euros pour les subventions.

Enfin, + 4,7 millions d'euros pour la protection et la valorisation des espaces naturels sensibles grâce à la taxe d'aménagement.

La Protection de l'Enfance, une mission en mouvement au cœur du mandat

15 240

ENFANTS PROTÉGÉS
EN GIRONDE

270 millions

D'EUROS POUR LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

3500

INFORMATIONS
PRÉOCCUPANTES
RECUEILLIES ET 1200
SIGNALEMENTS TRANSMIS AU
PARQUET

Mission sensible aux enjeux majeurs parce qu'elle concerne les plus jeunes et les plus fragilisés, la Protection de l'Enfance a été, tout au long du mandat, au centre des préoccupations et de l'action du Département. L'importance de cette mission a été incarnée par la création d'une Vice-présidence dédiée.

Particulièrement marqué par les dramatiques évènements révélés au CDEF, le Département a rebondi en assumant ses responsabilités et en portant au plus haut niveau cette mission difficile.

Un contexte en évolution

Ces 6 dernières années ont vu le contexte de la Protection de l'Enfance évoluer :

- ▶ une nouvelle loi de Protection de l'Enfance, en mars 2016, qui insiste sur la prévention du danger, la maîtrise des parcours et projets des enfants confiés
- ▶ un secrétariat d'Etat à la Protection de l'Enfance est créé : l'Etat se saisit de cette problématique d'Aide sociale en affichant une stratégie nationale et exige plus de contrôles des établissements de Protection de l'Enfance
- ▶ au niveau départemental, la croissance constante de la population girondine implique une évolution du nombre d'enfants concernés (+ 18% d'informations préoccupantes)
- ▶ à compter de 2016, évolution de la politique d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Un engagement fort et des actions réformatrices

Dans ce contexte mouvant, la Vice-présidence à la Protection de l'Enfance a donné le cadre de l'engagement départemental en s'appuyant sur des axes forts, structurants et innovants :

- ▶ **Donner la parole aux enfants**, avec notamment la création du Conseil des jeunes de l'Aide Sociale de l'Enfance, composé de 100 enfants ou jeunes de 8 à 21 ans.
- ▶ **Donner le pouvoir d'agir aux familles** et aux enfants. Les conférences familiales mises en place en 2018 peuvent être organisées, à la demande des familles ou des jeunes, afin de mobiliser l'entourage autour du projet de vie de la famille ou du jeune. Par ailleurs, le Département expérimente le projet pour l'enfant qui a pour objet de définir un projet de vie et des objectifs à atteindre pour réduire le danger.
- ▶ **Réunir les fratries** : un village d'enfants a ouvert ses portes en août 2020, à Sablons pour accueillir 54 enfants en fratrie.
- ▶ **Soutenir l'accueil familial** : Considérant que l'accueil familial permet aux enfants placés de bénéficier d'un cadre de vie stable et sécurisant, le Département cherche à développer ce type d'accueil, en revalorisant le statut et le métier dans un contexte national où les départs à la retraite ne sont pas compensés par les recrutements, faute de candidats (évolution de carrière, montant du financement pour les assistants familiaux n'accueillant qu'un seul enfant...).
- ▶ **Développer l'adoption** : Une commission d'étude des statuts des enfants placés vient d'être mise en place. Cette commission réunit de nombreux partenaires de la Protection de l'Enfance et permettra de détecter plus vite le délaissement des parents, de décider d'un parcours vers l'adoption de l'enfant délaissé dès son plus jeune âge, plutôt que

1500
CONTRATS JEUNES MAJEURS

+42%

ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

de lui proposer une reconduction annuelle de son placement jusqu'à 18 ans.

► **Accueillir les MNA comme tous les adolescents à protéger** (cf. dossier de presse sur les mineurs non accompagnés)

► **Donner le temps de grandir aux jeunes grâce aux contrats jeune majeur** : Dans son Schéma départemental 2018/2022, le Département insiste sur la nécessité d'accompagner les jeunes majeurs qui en ont besoin pour éviter leur sortie brutale de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les contrats jeunes majeurs ont doublé lors du mandat. Ils sont constitués à 95% d'un hébergement et d'un accompagnement éducatif.

► **Piloter le dispositif de Protection de l'Enfance** : Diversifier, adapter, développer, contrôler l'offre d'accueil. Suite à des audits, en conformité avec le Schéma départemental, 28 chantiers ont été ouverts pour réformer la Protection de l'Enfance en profondeur.

► **Incarner le chef de filât**, s'associer aux autres institutions pour être plus efficient : lutter contre les sorties sèches de l'ASE, donner accès aux soins avec l'ARS et la PJJ.

Chef de file de la Protection de l'Enfance, le Département ne peut toutefois agir seul. Cette mission nécessite pour réussir de s'associer aux autres institutions : l'Etat, par sa mission régaliennne de justice, de sécurité sociale, de soins, d'éducation, de cohésion sociale, est régulièrement sollicité pour lutter contre les sorties sèches de l'ASE, donner accès aux soins, prendre en charge les enfants en situation de handicap. La Protection de l'Enfance nécessite également des complémentarités avec la société civile qui se traduisent par des conventions de partenariats diversifiés : de la League de rugby à XIII en 2021, au barreau des avocats en 2020, ou encore, à l'institut de la parentalité dont les liens vont être renforcés en 2021.

Un engagement budgétaire

L'ensemble de ces actions est traduit par des actes, notamment budgétaires, sur l'ensemble du mandat.

En 2015, 10 007 jeunes bénéficiaient de mesures d'aide à domicile et/ou de protection (dont 4 044 jeunes avec une mesure de protection)

pour un budget de fonctionnement de 186 millions.

En 2020, 15 240 jeunes avec une mesures d'aide à domicile et/ou mesure de protection (dont 5 604 jeunes avec une mesure de protection)

pour un budget de fonctionnement de 264 millions.

Soit une évolution de + 42 % en 5 ans du budget de la protection de l'enfance.

Au-delà de ces chiffres, le mandat qui s'achève aura transformé cette politique publique. Cette mission, portée par une Vice-Présidente dont l'engagement a été reconnu, s'appuie désormais sur une véritable vision et sur une administration restructurée.

Pour autant, l'attention doit être soutenue car c'est avec humilité qu'il faut aborder cette politique.

L'audit de la chambre régionale des comptes sur la Protection de l'Enfance

Dans le cadre de la publication, en novembre 2020, du rapport thématique national de la Cour des Comptes sur la Protection de l'Enfance, les services de la Protection de l'Enfance et de la Famille du Département de la Gironde ont fait l'objet d'une vérification des comptes et de leur gestion, de 2013 jusqu'à la période la plus récente, par la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine.

La question des Mineurs Non Accompagnés (MNA) est centrale dans ce rapport. Sur ce point, une divergence de vue demeure notamment dans la perception de la place des MNA, au sein de la population de l'Enfance protégée. Pour la Gironde, un jeune candidat au statut MNA, dès lors que sa minorité est reconnue, devient un enfant protégé au même titre que les autres. Concernant la gestion des MNA, le rapport de la CRC constate l'absence de mise en concurrence des opérateurs, liée à l'augmentation très rapide des jeunes à prendre en charge. Elle note également un manque de suivi de l'activité d'évaluation et de mise à l'abri des demandeurs MNA de l'opérateur historique, le SAEMNA. En effet, l'arrivée simultanée d'un grand nombre de jeunes a conduit le Département à parer à l'urgence en 2017. Il a depuis exercé une évaluation de l'ensemble du dispositif, l'amenant à mettre en place des actions correctives : appel d'offres pour la création de places, internalisation de la mission d'évaluation au CDEF.

La CRC souligne par ailleurs les marges de progrès sur la question du pilotage, des données, du contrôle des établissements et sur l'adaptation de l'offre d'accueil. Ce constat est partagé. Sur chacune de ces recommandations des mesures ont d'ores et déjà été prises pour structurer l'action. En septembre 2020, le Département a engagé sur une période de 6 mois, 40 audits flashs afin d'aller sur site vérifier les aspects éducatifs, administratifs et budgétaires. L'objectif est, courant 2021, d'établir un plan pluriannuel de contrôles programmés et inopinés d'une vingtaine de structures par an, en s'appuyant sur les audits flashs mais également sur l'analyse des événements indésirables.

Le rapport met en avant les bonnes pratiques du Département

- ▶ l'offre de formation développée par le Département avec la mise en place de diplômes universitaires à Bordeaux dans le champ de la Protection de l'Enfance, la formation socle MOOC en ligne, gratuite et accessible à tous.
- ▶ le travail engagé sur la refondation du CDEF, et les dispositifs d'accueil innovants tel que le Village d'Enfants des Sablons sont également soulignés.
- ▶ la pertinence du Schéma départemental est mise en avant.

Cap'J Crise : le Département adapte son soutien aux jeunes les plus en difficulté pour répondre à une situation inédite



Les jeunes en situation de précarité sont touchés de plein fouet par la crise sanitaire, sociale et économique causée par la pandémie de la COVID-19.

Le Département s'engage auprès des jeunes

Pour combattre cette situation très préoccupante, le Département, sous l'impulsion de Jean-Luc Gleyze, président du Département et d'Isabelle Dexpert, vice-présidente de la jeunesse, de la culture, du sport et de la vie associative, réaffirme son soutien aux jeunes (18 à 29 ans) en élargissant et simplifiant, dès le 1er mai, un dispositif d'aide déjà existant pour répondre au mieux à leurs besoins face à cette situation exceptionnelle : le Contrat d'Accompagnement Personnalisé pour les Jeunes (CAP'J Crise). Ici, c'est un accompagnement global et soutenu qui tient compte de la situation financière, sociale, professionnelle et psychologique.

Pour développer cette politique volontariste en direction de la jeunesse une mission d'aide aux jeunes et étudiants a été confiée à Denise Greslard-Nédélec, vice-présidente des politiques de l'insertion et Sébastien Saint-Pasteur, conseiller départemental délégué à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale.

Jean-Luc Gleyze, Président du Département explique : « *Dans la continuité de notre travail sur l'expérimentation du revenu de base, nous élargissons ce dispositif pour répondre à une situation d'urgence. Un test grandeur nature. Il prendra la forme d'une allocation versée mensuellement, en fonction des ressources, avec un accompagnement global pour assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.* »

Les jeunes exclus du RSA (Revenu de Solidarité Active)

Les jeunes, qu'ils soient étudiants, en formation ou sans diplômes, sont les premiers à souffrir des suppressions d'emploi, d'absence de stages et de formations, de difficultés à trouver un logement, de déscolarisation, d'isolement, de difficultés à poursuivre des études. Ils souffrent également d'une santé physique et mentale impactée, de surendettement et même de manque d'argent pour se nourrir : 22,6 % des moins de 30 ans sont en situation de pauvreté et 29,4% des moins de 26 ans sont au chômage en Gironde. 30 % des étudiantes et étudiants ont renoncé à l'accès aux soins, plus de 50 % sont inquiets pour leur santé mentale depuis le début de l'épidémie (source : Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale pour mesurer et prévenir les effets de la crise de la Covid-19 sur les enfants et la jeunesse). Les 18-25 ans n'ont pas le droit, sauf de rares exceptions, aux minima sociaux.

Aujourd'hui, les jeunes de 18 à 29 ans, premières victimes de la crise économique, n'ont pas le droit au RSA (droits ouverts à partir de 25 ans et pas de droits pour les étudiants) et sont donc les moins bien protégés. En résulte une classe d'âge

820 000 euros

MONTANT DE L'ENVELOPPE PRÉVUE
POUR CAP'J

40

STRUCTURES PARTENAIRES

paupérisée, sans ressources qu'il faut accompagner pour lui garantir la stabilité d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

CAP'J Crise

Comment en bénéficier ?

La demande se fait auprès :

- des structures du territoire (environ 40) qui vont accompagner les jeunes tout au long de leur parcours global d'insertion : Missions Locales, plateformes de repérage et d'accompagnement des jeunes #Réa'j, associations de prévention, CROUS, Centres Communaux d'Action Sociale, réseaux de santé et de prévention spécialisée...
- ou du Département de la Gironde (via un formulaire en ligne) qui oriente ensuite les jeunes vers les structures citées plus haut.

Pour renseigner le formulaire de demande d'accompagnement : gironde.fr/jeunes

Montant de l'aide :

Le CAP'J Crise est déterminé au cas par cas. L'aide peut être versée pour une durée minimum de 3 mois et au maximum de 12 mois. Cette aide ne pourra excéder 3 000 € au total par jeune.

Le montant et la durée de cette allocation seront modulés suivant les ressources ponctuelles ou mineures des jeunes ainsi que de leur situation d'insertion sociale et professionnelle et/ou de formation.

Le Département financera cette action expérimentale sur 18 mois à hauteur de 820 000 euros.

Une demande de soutien de l'Union Européenne est en cours.

Le dispositif existant :

Le contrat d'accompagnement personnalisé pour les jeunes CAP'J a été créé en 2010 pour accompagner les jeunes dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle. Ce contrat de 3 mois renouvelable est passé entre le jeune confronté à un risque d'exclusion, résultant d'une accumulation de difficultés sociales, personnelles économiques et professionnelles et son référent social. Une centaine de jeunes étaient accompagnés par an, soit 239 allocations mensuelles versées en 2020.

L'eau, une ressource protégée par le Département

De nombreuses délibérations ont concerné la protection des milieux aquatiques.

Parcourue par un réseau hydrographique dense de plus 3 500 km de cours d'eau (fleuve, rivière, crastes) et bordée de 126 km de littoral, la Gironde est un territoire où l'eau est omniprésente. Celle-ci a façonné des milieux naturels d'exception, très majoritairement des zones humides, abritant une biodiversité tout aussi remarquable.

Ces rivières et zones humides font face à de multiples pressions anthropiques liées au développement économique et démographique. La forte mobilisation des acteurs de l'eau, et de l'ensemble des maîtres d'ouvrage locaux, publics ou privés, est donc indispensable pour préserver et restaurer ces milieux et maintenir les services qu'ils nous rendent.

C'est pourquoi, depuis plus de quinze ans, le Département mène une politique de préservation et de gestion active en faveur des milieux aquatiques et des zones humides et assiste techniquement et financièrement les structures locales dans leurs projets de gestion des milieux aquatiques et de restauration de la continuité écologique.

Préserver les milieux aquatiques et les zones humides pour la restauration de la continuité écologique

Grâce à sa politique de préservation, de gestion active et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, le Département renforce la qualité des milieux aquatiques naturels et assure la sauvegarde des habitats tout en sensibilisant les acteurs locaux, le grand public et les scolaires. Pour mener à bien ces actions, il s'appuie sur de nombreuses structures qu'il finance entre autres : SMBV de la Pointe Médoc (canton du Nord Médoc), SMABVO Oeuille (canton de L'Entre-Deux-Mers), SIAEBVELG (canton du Sud Médoc), SIETAVI (canton du Nord Libournais, Syndicat Mixte Bassin Versant du Ciron (canton Sud Gironde), SyER Coteaux de Dordogne (canton des Coteaux de Dordogne), SGBV Moron, Virvée et Renaudière (canton de l'Estuaire), SBV de la Saye du Galostre et du Lary (canton du Libournais-Fronsadais), SMABVC.

Zoom sur le soutien au Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron (SMABVC)

Le site de la vallée du Ciron a été classé dès 1993 en Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) et Territoire d'intérêt écologique et paysager majeur, en raison notamment de la présence de la plus ancienne hétraie d'Europe.

Il fait l'objet d'une politique d'acquisition prioritaire, le SMABVC apporte son expertise sur les déclarations d'intention d'aliéner de ce secteur et facilite les acquisitions amiables avec les propriétaires fonciers. En 2020, 30 opérations d'acquisition amiable, une extension de ZPENS sur la commune de Villandraut ont notamment été menées avec l'appui technique du SMABVC.

>> 456 600 euros votés par le Département aux 7 maîtres d'ouvrages locaux

Gestion des milieux aquatiques et gestion intégrée de la ressource en eau

Le Département soutient la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde sur les actions de :

- ▶ protection et gestion des milieux aquatiques et ressources piscicoles pour la préservation des zones humides, la protection des poissons migrateurs, la mesure de la qualité et de la quantité de ressources en eau, l'évaluation de la faune piscicole...
- ▶ suivi hydrologique et thermique des cours d'eau en Gironde notamment sur la vérification de la qualité de l'eau par des relevés hebdomadaires des niveaux d'eau sur 6 stations (la Barbanne, la Durèze, le Saucats, le Lisos, l'Euille et la Pimpine) et la participation à la collecte de données, en complément des analyses chimiques réalisées par le Département, qui permettent d'estimer le flux de pollution présent dans les cours d'eau.

>> L'aide départementale totale à la FDAAPPMA de la Gironde s'élève à 296 324 euros

Inondations : la Gironde soutient les territoires impactés

En mai 2020, la Gironde a connu des crues importantes et de très fortes précipitations en quelques heures occasionnant dans certains bassins versants des crues historiques, parfois au-delà des débits jamais enregistrés.

Les dégâts ont été localement très lourds, comme sur les vallées du Ciron et de la Leyre dans le Sud Gironde. Des ponts ont été malmenés, des routes dégradées, des maisons inondées, des berges érodées. La végétation de bords de berges a été fortement impactée et, malgré son rôle de maintien de berge s'est parfois retrouvée déstabilisée, chutant dans les cours d'eau pour former des embâcles (bouchons à l'écoulement). Parfois des pans de berges se sont également éboulés.

Un soutien départemental fort

Encouragés et accompagnés par le Département, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, en charge de la gestion des milieux aquatiques ont dressé un inventaire des dégâts et des travaux d'urgence et d'intérêt général à mettre en œuvre. Ces travaux concernent principalement le retrait d'embâcles (amoncellement de débris divers qui gênent le passage de l'eau) et la mise en place de protections de berge en génie végétal (techniques utilisant les végétaux).

Ce soutien s'inscrit pleinement dans l'action départementale en faveur de la préservation et la gestion des milieux aquatiques ainsi que de la restauration de la continuité écologique.

124 957 euros ont ainsi été votés en faveur de 5 syndicats mixtes intercommunaux, maîtres d'ouvrages locaux pour les travaux effectués suite aux intempéries de mai 2020 :

- ▶ Canton du Nord Médoc - Syndicat Mixte des Bassins Versants Centre Médoc-Gargouilh : 8 475 €
- ▶ Canton des Portes du Médoc - Syndicat Mixte des Bassins Versants Artigue-Maquelaine : 18 750 €
- ▶ Canton du Sud Médoc - Syndicat Mixte des Bassins Versants Jalles Castelnau et Cartillon : 11 223 €
- ▶ Canton de Créon - SIETRA de l'Entre Deux Mers Ouest : 2 509 €
- ▶ Canton du Sud Gironde - Syndicat Mixte du bassin versant du Ciron : 84 000 €

Anticiper les nuisances du raton laveur

Le Département participe activement à la lutte contre les espèces invasives pour préserver les espèces animales et végétales autochtones.

C'est ainsi que les élus ont voté ce jour une subvention pour une étude scientifique sur 4 ans (2019-2022) sur le raton laveur par le GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement).

Cette espèce exotique envahissante est en pleine expansion sur le territoire girondin. Il pourrait constituer une réelle menace pour la biodiversité et engendrer des risques de transmission de pathologies ou de parasites. En Gironde, on en recense un bon nombre en zone périurbaine (palus de la Garonne) et en périphérie de Bordeaux (Villenave-d'Ornon, Cadaujac), en forte interaction avec de nombreux Espaces Naturels Sensibles du département.

>> 12 000 euros votés en faveur du GREGE

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :
05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44
typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent GAZAL :
05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02
l.gazal@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER :
05 56 99 51 25 - 06 22 26 69 72
m.popelier@gironde.fr

Site : Gironde.fr
Facebook : Département de la Gironde
Twitter : [@gironde](https://twitter.com/gironde)